



litige assurance déclaration sinistre vol

Par **dubsdubs**, le **21/06/2009** à **16:08**

BONJOUR,

Suite à une déclaration de sinistre "vol" commis sur mon auto, je n'est pas fait marcher mon ancienne assurance(agf) la franchise étant trop cher. Cepandant celle-ci à fait figurer sur le relevé d'information le sinistre et ceci malgré aucune intervention financière que se soit. Aujourd'hui(un an après les fais, donc avec coupure d'assurance) je veut m'assurer(à direct assurance) et ma cotisation est donc plus élevé.

Mon ancienne assurance avait t'elle le droit de signaler ce sinistre malgré aucune intervention?

Ma nouvelle assurance est t'elle obligée dans prendre compte?

Comment remédier à cela?

D'avance merci de votre aide.

PS: c'est urgent, encore merci.

Cordialement.

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **19:41**

Bonjour, Même si l'assurance n'engage aucun frais, l'incident existe et sera signalé au futur assureur.

Voir si celui-ci peut faire un geste commercial pour en limiter l'impact financier.

Cordialement.